

Vu pour être annexé à la délibération
n°585/136/2015 du Conseil municipal du
15 décembre 2015,
Le Maire


Christophe DUMONT



DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2016

Conseil Municipal du 15 décembre 2015



 Sin le Noble
proche de vous

I - Rappel réglementaire : un débat obligatoire

Le débat d'orientation budgétaire est un exercice réglementaire imposé par l'article L23121 du CGCT qui le définit comme suit :

« Dans les communes de plus de 3500 habitants, un débat a lieu au conseil municipal sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluri annuels envisagés, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci et dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L2121.8 »

Ce débat d'orientation budgétaire n'a aucun caractère décisionnel et ne donne pas lieu à un vote, mais sa teneur doit faire l'objet d'une délibération afin que le représentant de l'Etat puisse s'assurer du respect de la loi.

Concernant la commune de Sin-le-Noble, la Chambre Régionale des Comptes, dans son rapport sur la gestion du mandat précédent, avait pointé des dysfonctionnements à la matière.

Sur les 34 pages de son rapport, la page 7 est, en grande partie, consacrée à cette thématique et la Chambre Régionale des Comptes note « Des débats d'orientation budgétaire à améliorer ».

Elle note aussi « l'analyse des documents de support au débat d'orientation budgétaire (DOB) des années 2007 à 2012 met en relief que les DOB se limitent le plus souvent à un rappel de la gestion sur l'année précédente et à une présentation sommaire du budget de l'année à venir, avec un chiffrage des recettes et des dépenses de fonctionnement et d'investissement. Les engagements pluriannuels envisagés ne font l'objet d'aucune présentation, si ce n'est au travers des investissements de l'année liés à l'opération de rénovation urbaine. Les travaux du cabinet désigné pour suivre les impacts financiers sur le budget de la ville du projet ANRU et du comité technique chargé de suivre son avancement ne sont pas présentés ».

La Chambre Régionale des Comptes remarque aussi « Malgré l'importance des investissements hors ANRU qui représentent plus des trois quarts des dépenses totales d'investissement à partir de 2007, la commune ne dispose pas de plan pluriannuel d'investissement (PPI) d'ensemble ».

II - Les éléments de contexte

A - La conjoncture économique mondiale

- L'économie mondiale demeure très déséquilibrée
- La croissance mondiale continue de s'essouffler
- Les Etats-Unis innovent avec une trajectoire de croissance plus soutenue
- La Chine enregistre une croissance plus lente mais toujours très solide
- Les prévisions de croissance mondiale pour 2015 ont été revues à la baisse de l'ordre de 0,2%
- Après 3 années de vaches maigres, la reprise très modérée sera au rendez-vous en 2015 et 2016 pour la zone européenne

B - La conjoncture nationale

- La croissance française sera plus forte en 2015 qu'en 2014 (+1,1 % après 0,2%). Ce redressement de l'activité n'est pas surprenant au vu du caractère favorable de l'environnement
- La composition de la croissance alerte toutefois les économistes et notamment la faiblesse persistante de l'investissement
- Le redressement des dépenses des entreprises est bien trop timide pour compenser le fléchissement des dépenses administratives publiques et surtout des ménages
- Le chômage reste à un niveau toujours très élevé et continue de progresser avec une forte hausse de 1,2% en octobre 2015 avec 4200 inscrits supplémentaires soit la hausse la plus forte depuis septembre 2013
- Au total, le nombre de demandeurs d'emploi s'établit à 5 435 800 en métropole ou 5 740 600 DOM, compris. Ce nombre augmenté de 5,5 % sur un an soit 283 000 chômeurs supplémentaires
- Le taux de chômage s'élève à 10%
- Le taux d'inflation est en quasi-stagnation en 2015 à + 0,1 % sous l'effet notamment de l'effondrement des cours pétroliers

III - Le contexte 2015 des finances publiques locales

- Le contexte 2015

Le principal concours financier de l'Etat fait l'objet depuis 2014 d'une forte baisse programmée jusqu'en 2017. En hausse quasi continue depuis plus de trente ans, l'épargne brute (recettes moins dépenses de fonctionnement) des collectivités locales (35,6 milliards d'euros en 2015) enregistre depuis 2012 un recul notable qui perdurerait en 2015 (-4,9%) : l'évolution des dépenses de fonctionnement décèlerait (+1,8 % en 2015) mais demeurerait plus importante que celle des recettes (+0,6 %).

La baisse des dotations (-3,67 milliards d'euros) absorberait une grande part de la croissance des autres recettes. En 2015, ces dernières bénéficieraient notamment d'assiettes fiscales plutôt favorables et d'une utilisation du levier fiscal plus marqué qu'en 2014 mais conforme à une année postélectorale (+ 1,6 % en moyenne pour le bloc communal).

Face à cette stabilité des recettes, les collectivités locales ont commencé à adapter le rythme de progression de leurs dépenses de fonctionnement (+1,8 % en 2015 après +2,9 % en moyenne par an entre 2011 et 2014). Elles gèrent différemment leurs services publics (mutualisation, nouvelles politiques d'achats...) et opèrent des choix sur les politiques à mener (subventions aux associations, recentrage sur les compétences obligatoires,...)

Ces arbitrages ont également porté sur les investissements dont la forte baisse de 2014 (-8,8 %) se prolongerait en 2015 (-6,2%). Son ampleur (-8 milliards d'euros en deux ans) ferait date. Face à la confrontation entre les besoins d'infrastructures ou d'entretien et les contraintes financières, certains projets seraient redimensionnés, reportés voir annulés.

En 2015, le financement de ces investissements nécessiterait un accroissement de la dette de 4,3 milliards d'euros portant l'encours de dette à 178,5 milliards d'euros (+2,5 %).

A l'avenir, les collectivités locales continueront à financer une partie des investissements par l'endettement mais elles ne devraient cependant pas en faire la variable d'ajustement de la baisse de l'épargne, cette option n'étant pas tenable à moyen terme. La reprise des investissements à compter de 2016 restera donc conditionnée à la capacité pour les collectivités locales de se reconstituer des marges d'autofinancement dans un contexte d'atonie des recettes courantes.

- Atonie des recettes de fonctionnement :

Les recettes de fonctionnement des collectivités locales s'inscriraient en hausse de 0,6 % en 2015, après avoir progressé de 0,9 % en 2014.

Cette évolution modérée s'expliquerait par une progression relativement dynamique des recettes fiscales qui compenserait, en partie la baisse des dotations de l'Etat.

- Relatif dynamisme des recettes fiscales

En 2015, les recettes fiscales des collectivités locales afficheraient une progression de 3,8 %. Les collectivités locales utiliseraient leur levier fiscal en 2015 dans des proportions comparables aux hausses de taux observées en période post-électorale, soit + 1,6 % pour le bloc communal. Les bases d'imposition seraient aussi légèrement plus dynamiques qu'en 2014 avec notamment, pour la taxe habitation des communes et intercommunalités et le bâti foncier, une hausse de + 2,4 %.

- Poursuite de la baisse des dotations

L'année 2015 est marquée par l'amplification de la baisse des dotations que les collectivités locales reçoivent de l'Etat. Ainsi, leur principal concours financier, la dotation globale de fonctionnement (DGF), enregistre un recul de près de 9 % soit – 3,7 milliards d'euros, après la première baisse de 2014 à hauteur de 1,5 milliard d'euros. Cette ponction, opérée au titre de leur contribution au redressement des comptes publics, intervient alors que les autres dotations demeurent pour la plus part gelées ou s'inscrivent en baisse.

- Renforcement de la péréquation

Les masses consacrées à la péréquation verticale (de l'Etat vers les collectivités locales) augmentent en 2015 par rapport aux versements de 2014. Ainsi, la hausse totale est de 317 millions d'euros en faveur des communes éligibles à la DSU, à la DSR et à la dotation nationale de péréquation (DNP), et des départements via leurs dotations de péréquation.

La péréquation horizontale (entre collectivités locales) a augmenté de manière sensible en 2015 : pour le bloc communal, + 210 millions d'euros au titre du Fonds de péréquation des recettes intercommunales et communales, le FPIC.

- Les autres recettes de fonctionnement en légère hausse

Les autres recettes de fonctionnement des collectivités locales (39,9 milliards d'euros) progresseraient de 1,2 %. Les recettes tarifaires devraient enregistrer une légère accélération et le fonds de soutien au développement des activités périscolaires atteindrait son plus haut niveau à 410 millions d'euros, l'ensemble des communes étant concerné en année pleine par la réforme des rythmes scolaires.

- Poursuite de la décélération des charges de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement des collectivités locales (180,2 milliards d'euros) enregistreraient une hausse modérée (+1,8 %) au regard de celles observées les années précédentes (+2,9 % en moyenne par an entre 2011 et 2014). Ce ralentissement s'observerait sur tous les postes de dépenses et pour tous les niveaux de collectivités locales.

- Net ralentissement des frais de personnel

Leur évolution s'inscrirait en ralentissement par rapport à la hausse enregistrée l'an passé (+2,7 % après +4 % en 2014) car des facteurs continuent de les tirer à la hausse : augmentation du taux de la contribution employeur à la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (CNRACL), revalorisation des carrières des agents des catégories C et B en 2015 (environ 380 millions d'euros après environ 410 millions en 2014). Parmi les facteurs jouant dans le sens d'une stabilité ou de manière baissière, outre la poursuite du gel du point d'indice de la fonction publique (depuis juillet 2010), les collectivités locales semblent mettre en place des politiques de modérations salariales, que ce soit en termes de recrutement ou non de remplacement de départs à la retraite, ou de politiques de primes.

A l'inverse, la réforme des rythmes scolaires produit pour la première fois ses effets en année pleine. D'après une estimation de la Cour des comptes, le coût net global de la réforme restant à la charge des communes et EPCI peut être estimé entre 30 et 50 % du coût total, soit entre 350 millions d'euros et 620 millions d'euros. Ce montant recouvre l'embauche de nouveaux personnels mais concerne également le poste achats.

- Stabilité des achats de biens et de services

Les achats de biens et de services des collectivités locales (39,4 milliards d'euros) enregistreraient leur plus faible progression depuis le début des années 2000. Cette évolution est principalement le reflet d'une optimisation de politiques d'achats. Il est à noter, enfin, que les prix seraient quasiment stables, à l'instar de l'indice des prix à la consommation qui afficherait + 0,1 % sur l'année 2015, après + 0,5 % en 2014.

- Des intérêts qui profitent de taux bas

En 2015, les intérêts de la dette payés par les collectivités locales représentent 2,9 % des dépenses de fonctionnement. Leur légère diminution de 0,8 % serait le résultat d'un effet volume à la hausse et d'un effet prix favorable. En moyenne, entre 2001 et 2015, la dette locale aurait progressé de 4,1 % par an, ce qui entraîne mécaniquement une hausse des frais financiers. En parallèle, les taux d'intérêt particulièrement bas et les marges bancaires en baisse depuis l'automne 2012, permettent de réduire les intérêts payés sur les emprunts contractés récemment ou indexés et favorisent les renégociations de certains encours de dette.

Repli de l'investissement lié à celui de l'épargne et à l'effet de cycle

- Nouvelle contraction de l'épargne brute

Le rythme de progression des dépenses de fonctionnement (+1,8 %) demeurerait supérieur à celui des recettes courantes (+0,6%) pour la quatrième année consécutive. L'épargne brute (différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement) s'en trouverait à nouveau affectée et enregistrerait un recul de 4,9%. L'épargne nette, (épargne brute moins les remboursements d'emprunts) qui correspond aux moyens financiers exclusivement dévolus aux investissements, diminuerait de 10,9 % pour atteindre 20,1 milliards d'euros.

- Deuxième année de baisse sensible de l'investissement

En 2015, les dépenses d'investissement des collectivités locales enregistreraient pour la deuxième année consécutive une baisse marquée : -6,2 %, après -8,8 %. Les communes verraient leurs dépenses d'investissement baisser de 7,8 % (après -14,1% en 2014), s'expliqueraient par le repli des marges d'autofinancement des collectivités et de la baisse continue des interventions départementales à destination du bloc communal (-30% depuis 2007).

IV - Perspectives 2016 en matière de finances locales

L'exercice 2016 ne devrait pas être significativement différent, notamment en raison de la poursuite de la baisse des concours financiers de l'Etat, et devrait aboutir à une nouvelle contraction de l'épargne brute. Dans ce contexte, malgré les mesures mises en place en faveur de l'investissement local, les perspectives de reprise en la matière sont limitées.

- Les recettes fiscales

En 2016, les collectivités locales pourraient à nouveau recourir à l'utilisation du levier fiscal pour se donner des marges de manœuvre financières. Cependant cet arbitrage est de plus en plus complexe, la capacité contributrice des citoyens étant déjà fortement sollicitée dans un climat économique tendu. Concernant les bases imposables, la revalorisation forfaitaire cadastrale qui a été de 0,9 % en 2014 et 2015 pourrait se situer à 1 % si l'inflation prévisionnelle 2016 était retenue

- Poursuite de la baisse des dotations

S'agissant de la baisse des dotations en 2016, le calendrier et ses modalités ont été confirmés par le Projet de loi de finances pour 2016 dévoilé fin septembre. La réduction opérée sera similaire à celle de 2015, à savoir 3,67 milliards d'euros. Il est prévu que soient également conservées à l'identique les modalités de calcul déjà appliquées en 2014 et 2015, relatives à la répartition entre et au sein de chaque catégorie de collectivités.

- La péréquation

Le mouvement de renforcement de la péréquation devrait se poursuivre en 2016 : les montants alloués à la DSU et à la DSR seraient augmentés dans les mêmes proportions qu'en 2015 ; par ailleurs, la dotation nationale de péréquation serait supprimée et ses crédits seraient redistribués vers la DSU et la DSR au prorata des attributions perçues au titre de 2015. Au total, la DSU atteindrait près de 2,3 milliards d'euros pour 659 communes (contre 742 en 2015) et la DSR près de 1,7 milliard d'euros pour 23 087 communes (contre 34 615 en 2015). S'agissant de la péréquation horizontale, le gouvernement a préféré limiter sa progression en 2016. Selon la montée en charge initialement programmée, le FPIC aurait dû croître de 370 millions d'euros pour atteindre l'équivalent de 2% des recettes fiscales du bloc communal. La hausse retenue serait finalement proche de celle des années précédentes, à savoir + 220 millions d'euros.

- Les frais de personnel

En 2016, le point d'indice devrait être maintenu à son niveau actuel. Selon les dernières annonces du gouvernement, les grilles salariales de la fonction publique devraient faire l'objet d'une revalorisation à compter de 2017.

- L'épargne brute

Pour 2016, dans un contexte d'atonie des recettes de fonctionnement, la déclaration des dépenses de fonctionnement devrait se poursuivre mais pas de manière suffisamment marquée pour permettre la stabilisation de l'épargne brute.

- Investissement

Pour 2016, la stabilisation ou la reprise de l'investissement local, reste conditionnée en premier lieu à la capacité pour les collectivités locales de se reconstituer des marges d'autofinancement. Mais elle dépendra également, pour le bloc communal, des mesures de soutien de l'investissement qui seront effectivement mises en place par le gouvernement. Les recettes d'investissement hors emprunts (11,2 milliards d'euros), composées principalement de dotations et participations de l'Etat, enregistreraient une quasi-stagnation. Leur évolution est le résultat de deux principaux facteurs.

D'une part, le fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) serait en légère hausse (+0,9%) en raison des niveaux des dépenses d'équipement des collectivités locales 2013-2015, et de l'augmentation de son taux de remboursement depuis le 1^{er} janvier 2015 (soit une hausse d'environ 25 millions d'euros).

D'autre part ; la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) a vu ses crédits abondés de 200 millions d'euros en autorisations d'engagement, soit une hausse d'environ 35 millions dès 2015, et une nouvelle dotation a été créée, l'aide aux maires bâtisseurs. Cette aide (environ 15 millions d'euros en 2015) est destinée aux communes participant à l'effort de construction de logements dans les zones tendues.

Pour 2016, le gouvernement a souhaité mettre en place de nouveaux dispositifs de soutien à l'investissement local. Ces derniers figurent dans le texte initial du PLF, tandis que l'an dernier, les mesures avaient été introduites par amendements lors des discussions parlementaires.

- Dispositif de soutien à l'investissement local dans le PLF 2016

La création d'un fonds d'aide à l'investissement du bloc communal est prévue, en prolongement des mesures adoptées l'an passé. Composé de deux enveloppes réparties entre les régions et gérées par les préfets de région :

- La 1^{ère} d'un montant de 500 millions d'euros, pour les communes et les regroupements, sera fléchée notamment vers les projets de transition énergétique, de rénovation thermique, de mise aux normes et de construction des équipements nécessaires à l'accueil de la nouvelle population,
- Le 2^{ème} d'un montant de 500 millions d'euros, sera dédié aux bourgs-centres et aux petites et moyennes villes. 300 millions d'euros serviront à accompagner le développement des communes de moins de 50 000 habitants et le cas échéant des groupements, et 200 millions d'euros viendront majorer la DETR pour la maintenir à son niveau de 2015, soit 816 millions d'euros.

Sur un montant de total d'un milliard d'euros, ce sont 150 millions d'euros de crédits de paiement qui sont inscrits au titre de 2016.

Le fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) devrait voir son assiette élargie : les dépenses d'entretien des bâtiments publics deviendraient éligibles au fonds à compter du 1^{er} janvier 2016. Ces dépenses s'élèvent à un peu plus de 870 millions d'euros dans les budgets principaux des collectivités locales en 2013 (un peu plus de 900 millions d'euros budgets annexes compris). Cette mesure devrait entraîner une augmentation estimée à 12 millions d'euros en 2016, 109 millions d'euros en 2017 et 143 millions d'euros en 2018. Elle pourrait s'étendre, sur décision du Parlement, aux dépenses d'entretien des voies et réseaux, ce serait alors une hausse supplémentaire de près de 300 millions d'euros. (dont 26 millions d'euros dès 2016).

- Maintien du recours à l'endettement

En 2015, les dépenses d'investissements seraient financées à 91 % par les ressources propres, à savoir l'autofinancement (épargne brute corrigée de la variation du fonds de roulement) et les recettes d'investissement. Les 9 % restants sont couverts par un recours à l'endettement (emprunts moins remboursements) en légère hausse par rapport à 2014.

L'encours de dette des collectivités locales augmenterait ainsi de 2,5 %, soit la progression la plus faible depuis 2003. Le résultat de l'exercice, après deux années en négatif, permettrait à nouveau d'alimenter la trésorerie des collectivités locales.

V - La situation de Sin-le-Noble

A - Les reliquats du mandat précédent : une ville en grande difficulté

Le rapport de la Chambre Régionale des Comptes rendu public en juin 2014, procure une photographie de la situation de la ville de Sin-le-Noble au début du présent mandat et permet le jugement objectif et incontestable de la gestion de la précédente équipe municipale.

Ce rapport met en évidence une ville en très grande difficulté et l'absence de réactivité pour y palier. Ce rapport met même en exergue qu'au contraire des engagements démesurés ont été pris mettant en danger l'avenir de la collectivité.

Enfin, ce rapport pointe des anomalies de fonctionnement qui engendreront des frais supplémentaires afin de les résorber alors que la situation financière de la commune est alarmante et qu'elle a été engagée dans des grands projets.

Au niveau des anomalies de fonctionnement, la chambre note :

- Une information insuffisante du Conseil Municipal
- Une exhaustivité et une qualité des annexes budgétaires insuffisantes
- Le débat d'orientation budgétaire à améliorer en matière d'engagement ...
- Les annexes au compte administratif ne sont pas conformes à la maquette réglementaire
- Une absence de constitution de provisions pour risques
- Une méthode de calcul qui minore les charges communales du personnel
- Un inventaire physique de l'actif partiel
- Une absence de plan de contrôle des régies
- L'absence d'une véritable politique de gestion des personnels
- Un sous-encadrement manifeste
- Des emplois créés sans délibération du Conseil Municipal
- Des actes d'engagements souvent insuffisants
- L'absence d'accomplissement des formalités de publicité
- L'absence du caractère exécutoire des actes administratifs
- Des dossiers individuels trop succincts et tenus irrégulièrement
- Des recrutements de non titulaires non justifiés
- Aucun bilan de la gestion des biens immobiliers
- Des anomalies relevées sur l'ensemble des cessions fragiliseraient juridiquement l'action de la commune

- Des défaillances observées concernant les évaluations des actions immobilières
- Des anomalies dans certaines passations de marchés publics
- La gestion des ressources humaines peine à se construire dans le respect des textes en vigueur

Au niveau des difficultés financières importantes de la commune, la CRC note :

- La situation financière de la commune apparaît particulièrement fragile
- Un redressement lent et fragile
- Une progression identique des charges et des produits de gestion
- Une CAF disponible, c'est-à-dire mettre du remboursement annuel du capital de la dette, restée négative
- Impossibilité de mobiliser des emprunts au cours de l'année 2012
- Le rétablissement du caractère positif de la CAF nette reste particulièrement fragile et à consolider...égard à l'importance des projets d'investissements envisagés, constat admis par le maire de l'époque
- Le coefficient de rigidité s'élève à 58 % en raison de la part des charges de personnel dans les charges. Ce niveau grève en partie la capacité d'action de la commune.
- De 2008 à 2011, la situation financière a contraint la commune à réduire ses investissements
- En 2012, le financement propre n'est que de 0,8 millions d'euros, c'est-à-dire le montant le plus bas de la période sous revue depuis 2010
- Un recours à l'emprunt pour reconstituer son fonds de roulement et financer ses investissements
- L'impossibilité de mobiliser les emprunts en 2012 et l'effondrement du fonds de roulement
- Les emprunts du budget primitif 2012, initialement autorisés pour un montant de 5 millions, limités ultérieurement à 4,4 millions, n'ont pu être souscrits du fait de la réticence des huit banques consultées face à la situation fragile de la commune
- La commune a dû puiser dans son fonds de roulement pour financer ses investissements
- Face à ses problèmes de financement et de trésorerie, le conseil municipal a adopté le 26 mars 2013 une délibération sollicitant un versement anticipé de trois douzièmes du produit des contributions annuelles
- Un désendettement qui ne reflète pas une bonne santé financière
- Une trésorerie très tendue
- Le niveau de trésorerie s'est complètement effondré
- En mars 2013, sans perspectives de rentrées financières importantes à court terme, toute nouvelle commande d'investissement a été gelée
- Un compte administratif pour 2012 déficitaire de 1,1 million d'euros

Malgré ces graves difficultés, l'équipe municipale précédente a engagé la commune dans des projets démesurés comme le souligne la CRC :

- Des investissements projets lourds
- L'ANRU : une équation difficile à résoudre pour la commune
- L'analyse prospective 2011.2016 met en évidence les difficultés auxquelles sera confrontée la commune pour faire face au PRU
- L'augmentation de la contribution de la ville 7,7 millions contre 5,4 millions d'euros dans la convention initiale
- Un volume d'investissement annuel hors ANRU inférieur à 0,3 million d'euros par an, ce qui correspond à un volume très faible comparativement aux communes membres de la CAD
- La poursuite d'opérations de cette envergure nécessite, selon la chambre, d'engager une réflexion sur la programmation physique et financière des investissements adaptés à la situation fragile de la commune.
- Pour l'éco quartier du Raquet, un partage du déficit sur la base des recettes a pesé sur la DSC
- Un partage du déficit sans prise en compte des charges induites
- Un financement des équipements de superstructure à la seule charge de la commune
- Des rentrées fiscales qui ne compensent pas la réduction de la DSC
- Une situation financière inadaptée aux investissements prévus
- Une perceptive d'endettement inquiétante
- Le rythme envisagé de réalisation des projets d'investissement n'est pas, compte tenu de leur importance, compatible avec la situation financière actuelle de la collectivité

B – Rappel des caractéristiques municipales dégagées du dernier compte administratif (2014)

- Les finances de la ville se caractérisent par un faible niveau de ressources fiscales
- A l'inverse des normes classiques pour une commune, le premier poste de recettes n'est pas le chapitre 73 « Impôts et taxes » mais le chapitre 74 « Dotations et participations »
- Cette analyse est d'ailleurs validée par le ratio financier « produits des impositions directes/population » qui s'établit à 297.84 € pour Sin le Noble alors que la moyenne nationale de la strate est de 519 €
Avec une population de 16 148 habitants, le delta négatif pour notre commune s'élève à 3 571 291 €
- Cette situation de faiblesse du niveau des ressources fiscales implique la classification de la ville comme une ville « défavorisée ». Elle bénéficie de ce fait de dotations de péréquation plus importantes comme la Dotation de Solidarité Urbaine notamment

- Plusieurs remarques peuvent être formulées à ce sujet :
 - ✓ Le Chapitre 74 « dotations et participations » représentait plus de 50 % de nos recettes.
 - ✓ Le ratio financier « DGF/population » est effectivement plus élevé pour notre ville que pour les communes de notre strate. Néanmoins avec une population de 16 148 habitants, le delta positif n'est que de 853 583 € et ne compense donc pas le delta négatif de recettes fiscales de 3 571 291 €.
 - ✓ Cette structure de recettes communales explique le ratio financier « Dépenses réelles de fonctionnement/population » d'un montant de seulement 996.11 € pour une moyenne nationale de la strate de 1 108 €. C'est-à-dire que la ville a un budget de fonctionnement inférieur de 1 806 799 € par rapport à la moyenne de la strate.
 - ✓ Au niveau des dépenses de fonctionnement, le coefficient de rigidité est extrêmement fort avec notamment le chapitre « 012 », charges de personnel qui représente les 2 tiers des dépenses totales de fonctionnement.

C – Point sur les engagements pluriannuels de la collectivité

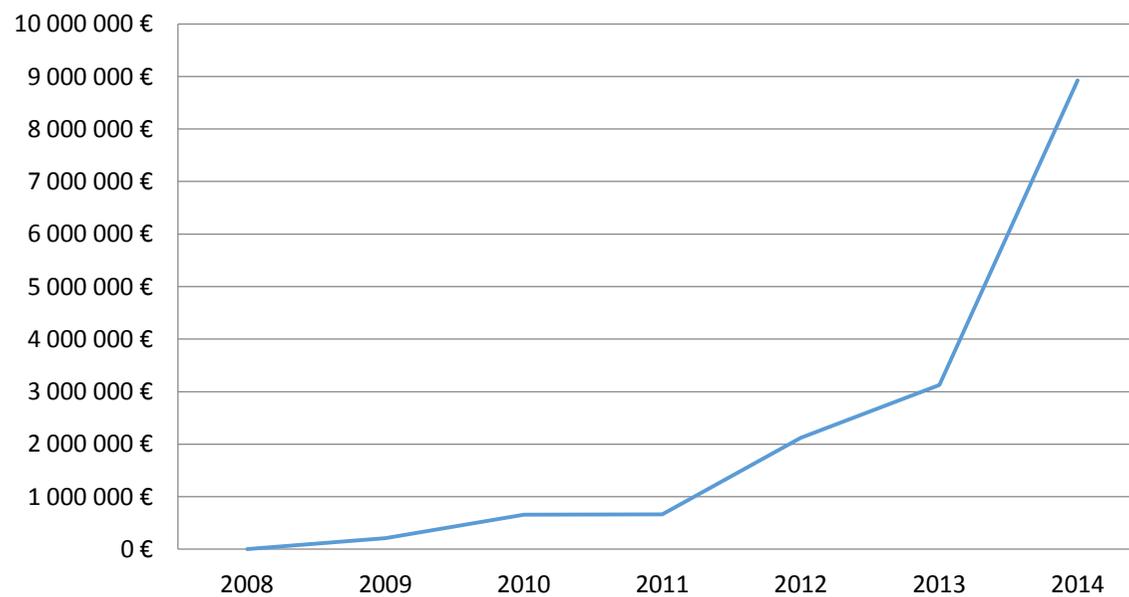
La rénovation urbaine

Le Conseil Municipal a voté lors de sa séance du 13 novembre 2015 l'avenant de sortie de ce lourd programme initié par l'ancienne majorité et que la Chambre Régionale des Comptes déclarait être une équation difficile à résoudre pour la commune.

En raison des problèmes de gestion de la commune, d'une CAF négative et du manque de confiance des banques qui refusaient de prêter, les dépenses avaient été sans cesse reportées et sont donc supportées par la nouvelle majorité depuis avril 2014.

**Dépenses de rénovation urbaine
2008-2014**

Dépenses en Euros



Rapport d'orientation budgétaire 2016 – Ville de Sin le Noble

Code opé	Nom de l'opération	Montant perçus	Montant à percevoir	2016	2017	2018	2019
	Aménagements publics						
	Phase 1						
08-01-01	ANRU	51 667,18	292 780,71	292 780,71			
	vente foncier à Partenord	0,00	113 025,00	113 025,00			
	Création de l'axe structurant						
08-01-04	vente charge foncière 1 - Création de l'axe structurant	0,00	71 267,40				71 267,40
08-01-04	Vente charge foncière 2 - Création de l'axe structurant	0,00	195 286,60			195 286,60	
08-01-04	ANRU	158 330,00	897 203,98	351 844,66	545 359,32		
	Création de la rue des 800						
08-01-07	ANRU	25 304,55	143 392,89		143 392,89		
	Phase 2 des aménagements						
08-01-08	ANRU+Région	64 161,75	680 233,25	680 233,25			
	Démolition groupe scolaire						
08-01-14	ANRU	74 814,17	38 111,76	38 111,76			
	Equipements publics						
	19.3, Réhabilitation Matisse						
09-03-01	Département+Etat	0,00	652 016,00		652 016,00		
	19.1, Groupe scolaire						
09-06-01	Région+Etat+Département+CAF	4 751 494,80	1 776 936,20	1 776 936,20			
	Ingénierie						
	Mission urbaniste Coordonnateur						
12-01-01	ANRU	79 950,70	43 492,60	15 000,00	15 000,00	13 492,60	
	OPC U						
12-01-02	ANRU	63 916,01	36 005,24	36 005,24			
	Mission Communication						
12-01-08	ANRU	22 501,00	2 499,00	2 499,00			
	Mission Concertation : mise en place comités de quartier						
12-01-09	ANRU	16 186,97	3 813,03	3 813,03			
	Chargé de mission volet social (1 ETP)						
12-01-10	Solde ANRU - Chargé de mission volet social (1 ETP)	98 236,86	11 600,14	11 600,14			
	Total global	5 406 563,99	4 957 663,80	3 321 848,99	1 355 768,21	208 779,20	71 267,40

CODE OPE	MOA	NOM DE L'OPERATION	COUT HT	TOTAL PAYE CUMULE EN HT	TOTAL RESTE A PAYER EN HT	2016	2017	2018
Aménagements publics				-				
08-01-01	SIN LE NOBLE	Phase 1 des aménagements	2 084 386	2 031 633	52 753	52 753	-	-
08-01-04	SIN LE NOBLE	Création de l'axe structurant	2 143 678	54 941	2 088 737	1 392 492	696 246	-
08-01-07	SIN LE NOBLE	Création de la rue des 800	468 604	12 687	455 721	200 000	255 721	-
08-01-08	SIN LE NOBLE	Phase 2 des aménagements	1 513 325	455 949	1 057 376	1 057 376	-	-
08-01-14	SIN LE NOBLE	Démolition groupe scolaire	588 841	193 841	395 000	395 000	-	-
Equipements publics				-				
09-03-01	SIN LE NOBLE	19.3, Réhabilitation Matisse	1 310 000	-	1 310 000	500 000	810 000	-
09-06-01	SIN LE NOBLE	19.1, Groupe scolaire	10 741 288	10 644 327	96 961	96 961	-	-
Ingénierie				-				
12-01-01	SIN LE NOBLE	Mission urbaniste Coordonnateur	246 887	142 091	104 796	50 000	50 000	4 796
12-01-02	SIN LE NOBLE	OPC U	199 843	199 843	0	-	-	-
12-01-08	SIN LE NOBLE	Mission Communication	50 000	47 237	2 763	2 763	-	-
12-01-09	SIN LE NOBLE	Mission Concertation : mise en place comités de quartier	40 000	20 115	19 885	19 885	-	-
12-01-10	SIN LE NOBLE	Chargé de mission volet social (1 ETP)	188 515	188 515	0	-	-	-
Autres opérations (construction de logements) - subventions de la Ville								
02-01-3	NOREVIE	Lot Rf, Le Raquet	1 105 923	-	68 504	68 504		
02-02-2	PARTENORD	Lot Rc, Le Raquet	3 838 135	-	165 650	165 650		
02-02-3	PARTENORD	Lor Re, Le Raquet	6 782 357	-	367 082	367 082		
TOTAL HT					6 185 228	4 368 466	1 811 966	4 796
TVA 20%					1 237 046	873 693	362 393	959
TOTAL TTC					7 422 274	5 242 160	2 174 360	5 755

- ✓ L'année 2014 avait été particulièrement impactée avec la réalisation et le paiement des factures du nouveau groupe scolaire
- ✓ La création de l'axe structurant et la phase 2 des aménagements actuellement en cours impacteront lourdement l'année 2016 voir l'année 2017 en cas de décalage.
- ✓ A partir de 2018, la commune sera soulagée du poids du financement de la rénovation urbaine même si elle aura à rembourser pendant de nombreuses années les millions d'euros empruntés pour la financer et qu'elle aura à payer les centaines de milliers d'euros annuels d'intérêts que cette dette générera.

- Un embouteillage en matière d'investissements

Comme pour la rénovation urbaine, l'ancienne équipe municipale n'a pas été en capacité de réaliser les programmes d'investissements pour lesquels des financements avaient été accordés à la ville de Sin le Noble.

La nouvelle municipalité ayant obtenu divers financements sur plusieurs projets d'envergure, il existe actuellement un stock de projets à réaliser dans des délais très courts. Cette situation a des conséquences d'un point de vue de la réalisation opérationnelle de ces projets mais aussi en termes de financement et de trésorerie.

Engagements et financements pluriannuels					
Date limite engagement des travaux	Projet	Coût HT	Coût TTC	Type de Financement	Montant subvention
2016	Rénovation Salle Carnot	959 180,00	1 151 016,00	DDU	335 713,00
2016	Réhabilitation Matisse	690 020,00	828 024,00	DDU	552 016,00
2016	Transformation Chapelle Foucaut en maison de quartier	479 683,33	575 620,00	DDU	383 746,00
2016	Réhabilitation et extension JJ Rousseau	390 583,33	468 700,00	DDU	312 466,00
2016	VRD cité Jules Guesde	152 000,00	182 400,00	Girzom	152 000,00
2016	Réaménagements urbains dans les quartiers	308 418,92	370 102,70	Région	150 000,00
2016	Réfection chaussées rue Croizat	87 000,00	104 400,00	CAD	43 500,00
2017	Rénovation Stade Bassement	234 849,00	281 818,80	DDU	187 879,00
2017	Rénovation du terrain du Stade des frères Martel	282 609,00	339 130,80	DDU	226 087,00
2017	Rénovation de l'isolation thermique de l'école Joliot Curie	150 000,00	180 000,00	DDU	120 000,00
Total		3 734 343,58	4 481 212,30		2 463 407,00

Remarque: ce tableau ne prend pas en compte les travaux prévus en 2015 qui feront l'objet de Restes à Réaliser.

- Une dette lourde en matière de travaux et d'équipements

Comme le signalait la Chambre Régionale des Comptes dans son rapport, l'ANRU et l'écoquartier du Raquet étaient des projets démesurés. Ce qui a eu pour conséquence un abandon des autres quartiers de la ville et la Chambre note « un volume d'investissements annuels hors ANRU inférieur à 0,3 million d'euros par an, ce qui correspond à une valeur très faible comparativement aux autres communes ».

Du fait de l'absence d'investissements sous l'ancien mandat, la dette de travaux ou d'équipements est pharaonique ! Des dizaines de millions d'euros sont à prévoir pour la téléphonie, l'informatique, l'accessibilité, les voiries, les bâtiments... Ce qui, dans un contexte de baisse des dotations et de besoins de financements ANRU reportés à après les élections constitue un défi gigantesque.

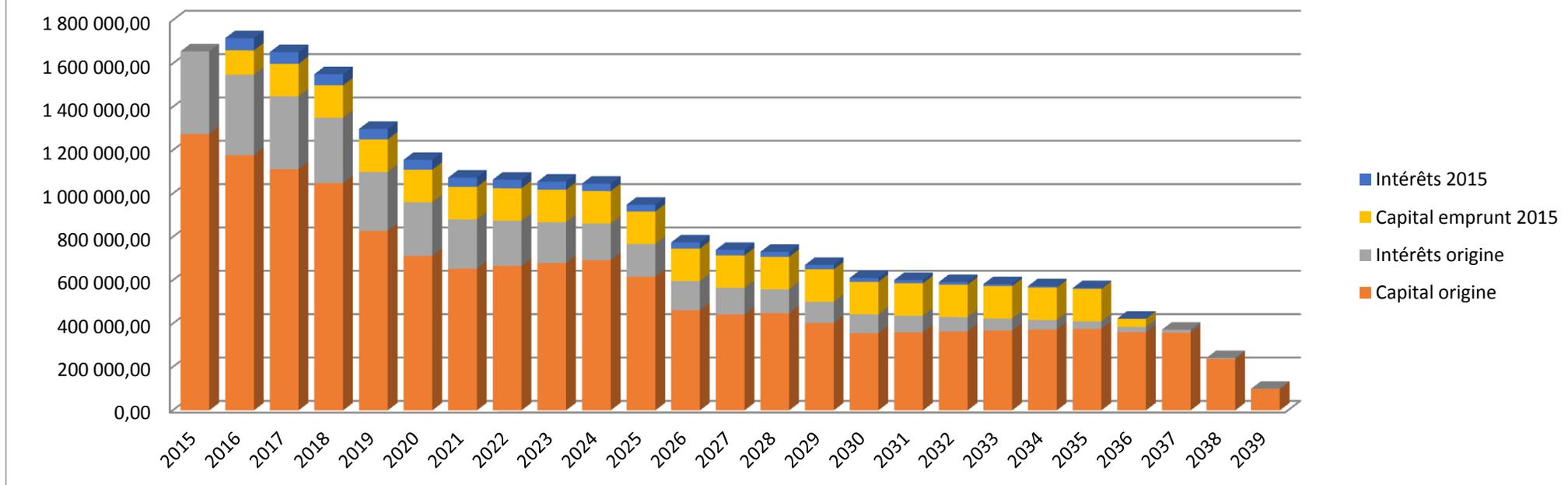
L'endettement

L'ancienne municipalité n'ayant pas la confiance des banques qui refusaient de prêter à la ville, cette dernière a donc subi une situation de désendettement forcée. Cependant, comme la Chambre Régionale des Comptes le notait « ce désendettement ne reflétant pas une bonne santé financière ».

Etat de la dette par tiers

Tiers	Capital à l'origine	Capital restant dû au 01/01/2016	Capital	Intérêts	Annuité
Caisse Dépôts et Consignations	5 628 419.00	5 254 346.27	228 450.10	97 378.87	325 828.97
Caisse Régionale Crédit Agricole	2 065 000.00	709 370.45	143 707.44	22 304.69	166 012.13
Caisse d'Epargne	7 520 502.83	4 792 000.07	430 274.48	180 088.63	610 363.11
Crédit Foncier de France	1 448 265.67	49 373.06	49 373.06	264.42	49 637.48
Crédit Local de France	3 683 000.00	1 717 782.85	262 799.75	46 691.60	309 491.35
Société Générale	2 000 000.00	1 667 040.27	63 249.52	24 491.24	87 740.76

Profil extinction de la dette



L'encours de la dette au 31 décembre 2015 est estimé à 14 189 912 €uros avec un remboursement de 1 275 760 €uros du capital soit un total de presque 1 700 000 €uros avec la charge de la dette.

Le taux d'endettement au 31/12/2015 est de 78 % sachant que la valeur cible à ne pas dépasser est de 100 %. L'encours de dette par habitant s'élève à 887 €uros pour une moyenne de la strate de 949 €uros.

Grâce aux efforts en termes de gestion municipale depuis 2 années, les ratios d'épargne atteindront en 2016 les 2 millions pour l'épargne de gestion et 1,6 million l'épargne brute.

De ce fait, les ratios en matière de désendettement sont bons avec une capacité de désendettement inférieur à 9 années.

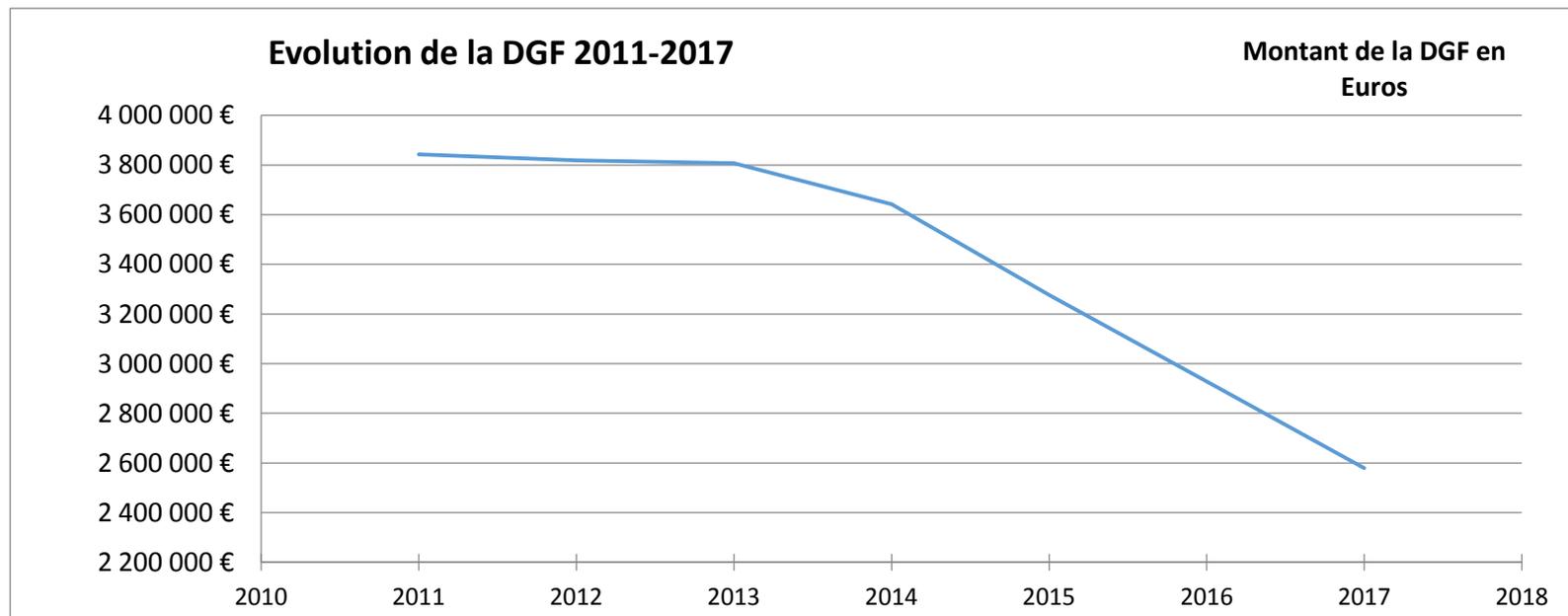
La confiance des banques est ainsi retrouvée. Après les multiples refus à l'équipe précédente (8 refus en 2012 !), les 4 banques sollicitées en 2015 ont toutes accepté d'octroyer un financement à la commune.

D – Les premiers enseignements pour 2015

FONCTIONNEMENT

Des recettes atones comme pour l'ensemble des collectivités locales

- La baisse de la dotation globale de fonctionnement est de 340 979 € en 2015 par rapport à 2014 où elle avait déjà enregistré une diminution de 166 038 €.



- Compte-tenu de ses critères particulièrement faibles, la ville de Sin le Noble bénéficie d'une Dotation de Solidarité Urbaine de 3 230 771.00 Euros. Mais l'utilisation de cette subvention doit être justifiée sur des dépenses sociales et ne finance pas le fonctionnement courant de la commune.
- Le poste « Dotations » demeure la principale source de recettes de la collectivité, ce qui est inquiétant en période de diminution importante des dotations de la part de l'Etat. Avec des conséquences encore plus importantes pour les communes qui sont en bout de chaîne et souffrent de la baisse des aides régionales et départementales

- Les recettes fiscales

En 2015 comme en 2014, la majorité actuelle n'a pas souhaité activé le levier fiscal malgré la situation difficile de la commune, reliquat de la gestion du mandat précédent.

Environ 40 % des grandes villes ont augmenté leurs impôts, en 2015 selon une étude récente et la hausse moyenne de la hausse des impôts du bloc communal est estimé à 1.6 % en 2015.

La légère hausse de ce chapitre budgétaire en 2015 repose donc uniquement sur des bases d'imposition légèrement plus dynamiques en 2015 qu'en 2014.

Ce poste avoisinera les 8 millions en 2015.

- Les produits de services

Ces produits restent marginaux à l'échelle du budget communal dont ils représentent moins de 4 % des recettes. Sachant qu'en 2015 comme en 2014, les tarifs de cantine sont restés inchangés et que la gratuité des Nouvelles Activités Périscolaires a été maintenue. Le montant du chapitre « produits des services » avoisine les 600 000 €.

- Les produits exceptionnels

Ce poste s'élèverait en 2015 à environ 270 000 €, résultat de la comptabilisation de la vente de la maison Gounod pour 162 000 €uros et de la régularisation de la vente de la parcelle AUCHAN DRIVE pour 92 000 €uros.

Au total, les recettes réelles de fonctionnement devraient dépasser légèrement les 18 000 000 € pour 2015 et s'inscrivent sur la continuité des budgets antérieurs (18 332 166 €uros en 2014).

Les dépenses de fonctionnement

Comme en 2014, l'objectif de contrôle des dépenses a été prioritaire et la hausse devrait être contenue autour de 2 %. Dans un contexte budgétaire extrêmement contraint avec une masse salariale pesant deux tiers du budget, c'est une mission complexe. En effet, la hausse du taux de la contribution de l'employeur à la Caisse Nationale des taux de Retraite des Agents des Collectivités Locales (CNRACL), une année pleine de rythmes scolaires, la revalorisation des carrières des agents des catégories C et B impactent forcément ce poste budgétaire.

En 2015, le chapitre 012 « Charges de personnel » devrait dépasser les 11 000 000 d'euros.

Les charges à caractère général et les autres charges de gestion courante devraient être contenues à leur niveau de 2014 et même peut être enregistrer une baisse.

La ville déboursera enfin plus de 400 000 € en charges financières en 2015.

INVESTISSEMENT

- L'année 2015 a encore été, évidemment, marquée par le programme de rénovation urbaine et la livraison du groupe scolaire P.Deblock dans lequel la rentrée des classes de septembre a été opérée. De lourds travaux de voirie ont eu lieu au niveau de la rue Gagarine alors que la phase 2 des aménagements se réalise.
- Au niveau de la salle Carnot, le travail avec les bénévoles du club et la maîtrise d'œuvre s'est poursuivi. Les travaux débuteront en janvier 2016.
- Après de si nombreuses années d'abandon des voiries, des premiers travaux ont été réalisés en la matière. Les rues CARNOT, GAMBETTA, LAMBRES, PARMENTIER et SAINT JOSEPH ont ainsi été rénovées à la grande satisfaction des habitants concernés puisque ces projets n'étaient pas inscrits dans notre programme.
- La révision du POS en PLU a été relancée et un Cabinet d'étude sera désigné d'ici la fin de l'année.

- Des investissements au niveau du parc informatique, laissé à l'abandon avec 70 % des ordinateurs antérieurs à 2007, ont été réalisés et plus de 50 ordinateurs ont été changés permettant aux services de réaliser leurs missions.
- Le Square Jeanne d'Arc et les abords de l'église ont été réhabilités.
- Des investissements de productivité ont été réalisés comme l'achat d'une nacelle ou de 3 véhicules pour les services techniques évitant le recours à de coûteuses locations et augmentant la qualité du service à la population ou l'amélioration de l'entretien de nos bâtiments.
- Deux classes ont été créées au niveau de l'école Curie.
- Le nouveau groupe scolaire a été doté du mobilier adéquat.
- Le dossier GIRZOM de rénovation de la cité du Bivouac qui datait de 2004 a enfin été débloqué et soldé.
- Pour rappel, les excédents antérieurs reportés consistaient en un déficit de 1 814 485 €uros en raison de déficits très importants reportés d'avant 2014.
- En 2015, le résultat de la section investissements devrait être positif du fait de la perception du FCTVA de 1,5 million (récupération sur les lourds investissements ANRU de 2014 qui s'élevaient à presque 9 millions !!!) et du recours à l'emprunt.
- Les restes à réaliser présenteraient par contre un solde négatif de 1 715 805 €uros.

VI - Les orientations budgétaires pour 2016

L'année 2016 ne devrait pas constater de différences significatives par rapport à 2015. Les caractéristiques prégnantes du budget à savoir baisse des dotations, recettes fiscales atones, coefficient de rigidité élevé dû au poids de la masse salariale et investissements élevés devraient être les mêmes en 2016.

A – Les recettes de fonctionnement

A-1 – Baisse de DGF et renforcement de la péréquation

- ✓ Le projet de loi de finances pour 2016 a confirmé que la réduction qui serait opérée en 2016 sur cette dotation serait identique à celle de 2015 soit 340 000 €uros pour Sin le Noble.

La baisse cumulée de DGF sur la période de 2014-2017 s'élève donc à 2 710 026 €uros et la perte en 2016 par rapport à 2015 est de 340 979 €uros.

La ville, compte-tenu de sa situation très dégradée peut espérer un renforcement des dotations de péréquation.

Perte de DGF par rapport à 2013	2014	2015	2016	2017	Total
<i>Baisse DGF 2014</i>	166 038	166 038	166 038	166 038	
<i>Baisse DGF 2015</i>		340 979	340 979	340 979	
<i>Baisse DGF 2016</i>			340 979	340 979	
<i>Baisse DGF 2017</i>				340 979	
<i>Perte cumulée de recettes de DGF sur la période</i>	166 038	507 017	847 996	1 188 975	2 710 026

A-2 – Les recettes fiscales

En cette période de disette et de difficultés, de nombreuses villes ont eu recours en 2014 et 2015, deux années post électorales à l'utilisation du levier fiscal pour se donner des marges de manœuvre financières.

Malgré la précarité de la situation financière héritée et des contraintes fortes (coefficient de rigidité, ANRU, baisse des dotations) la nouvelle majorité ne souhaite pas opter pour la solution de facilité d'une hausse des taux d'imposition à l'occasion du budget 2016.

Conscient des difficultés de la ville et d'un problème de transparence sur les finances communales (le rapport de la Chambre Régionale des Comptes ne fut dévoilé qu'après les élections !), nous ne nous étions absolument pas engagés lors de la campagne, en matière de fiscalité.

Cependant, nous réaffirmons pour la 3^{ème} année consécutive notre volonté de ne pas augmenter les impôts ce qui mettrait davantage encore nos concitoyens en difficulté. Et ce même si nos taux sont très inférieurs aux moyennes départementales et laissent des marges de manœuvre en la matière ! Nous préférons néanmoins ne pas accroître la pression fiscale sur la population actuelle qui paie déjà l'impôt et les erreurs du mandat précédent, du sacrifice de la ville à des projets démesurés au regard de ses capacités financières.

Nous espérons au contraire renforcer l'attractivité de la ville par ces taux faibles et augmenter ainsi le nombre de contribuables et donc au final le montant des impôts et taxes perçus.

Taux d'imposition des taxes directes locales

	Commune	Moyenne départementale
Taxe d'habitation	24,95%	37,68%
Taxe foncière (bâti)	23,04%	25,62%
Taxe foncière (non bâti)	51,57%	54,64%

A-3 – Les produits des services

Les produits resteront marginaux à hauteur de 600 000 € mais une étude sur une dynamisation de ces produits doit être menée car certains sont très nettement sous-estimés comme les concessions liées aux cimetières par exemple. Un tarif extérieur pour la piscine sera créé et devrait générer 7 500 € de recettes extérieures. Au-delà de la vision financière, la réflexion intégrera l'aspect « attractivité et rayonnement » de la ville en n'étant pas discriminatoire pour les extérieurs (école de musique, piscine...)

Par contre si certaines communes ont déjà décidé ou réfléchissent à l'abandon de la gratuité des nouvelles activités périscolaires (NAP), cette option n'a pas été étudiée pour 2016.

Trois raisons expliquent notre choix de poursuivre, pour notre part, la gratuité et l'effort en la matière :

- ✓ Le maintien, pour l'instant, du fonds d'amorçage.
- ✓ Notre vision d'une commune qui protège et aide à la résolution des difficultés vécues par la population, ce qui est le cas pour beaucoup de familles avec la réforme des rythmes scolaires. La commune doit alléger ces difficultés et non en ajouter.
- ✓ Notre volonté d'utiliser les NAP comme un outil de résorption des inégalités sociales ou territoriales en permettant à tous un égal accès à ces activités.

A-4 – Les produits exceptionnels

La commune a procédé à la vente de biens immobiliers ces dernières années qui ont généré des produits exceptionnels. En 2015, les sommes encaissées devraient atteindre les 270 000 €. Pour 2016, ce montant devrait être en forte baisse de plus de 200 000 € et n'atteindra que les 50 000 euros.

B – Les dépenses de fonctionnement

L'optimisation en la matière devra être poursuivie afin d'éviter un effet ciseau entre des dépenses qui augmentent mécaniquement (inflation, salaires...) et des recettes qui stagnent. Et, d'autant plus, que nous souhaitons poursuivre la mise en œuvre des actions inscrites dans le projet présenté aux sinois et établi sur la base d'une large concertation avec eux : propreté, élagage...

B-1 - La masse salariale

Le poste de dépenses devrait connaître une légère hausse du fait de l'évolution naturelle des carrières. Il semblerait que le point d'indice soit maintenu à son niveau actuel pour l'année 2016.

B-2 - Les charges à caractère général et les autres charges de gestion courante

Ces deux chapitres budgétaires feront l'objet de la même attention soutenue en 2016 que lors des deux premiers exercices du mandat afin d'éviter tout dérapage voir même si possible d'enregistrer des économies.

Néanmoins, cela s'avère difficile car la recherche d'économies ne doit pas se faire à l'aveugle au détriment d'une baisse de qualité du service public.

Depuis l'élection, l'attention à la qualité du service à la population a toujours été une priorité et au contraire même plus qu'un objectif de maintien des services et de leur niveau de qualité, c'est une ambition d'amélioration de la qualité et de la qualité des services qui est affichée.

En ce qui concerne les aides au secteur associatif, certaines villes ont d'ores et déjà voté des baisses de subvention en 2015 ou en ont annoncé pour 2016.

Pour la 3^{ème} année consécutive, nous confirmons notre refus d'envisager cette solution de baisse généralisée des subventions aux associations. Ces dernières sont un formidable outil de cohésion sociale et notre objectif sera de maintenir tant que possible notre soutien au monde associatif et de servir d'effet de levier au remarquable investissement des bénévoles. A l'exception de cas particuliers liés à l'activité de l'association, il n'est donc pas envisagé de baisse générale des subventions aux associations. Il sera, encore une fois, difficile, compte tenu des baisses de dotations et de la situation financière héritée, voir impossible, d'envisager une hausse de subvention. Mais, dans un contexte économique actuel, le maintien des subventions est déjà un geste fort et l'affichage d'une politique volontariste.

B-3 - Les charges financières

Elles sont estimées à environ 420 000 €uros du fait d'un nouvel emprunt de 3 millions d'euros indispensable à la rénovation urbaine.

C– L'excédent de fonctionnement

Avec un total de recettes envisagées stables à 18 200 000 €uros et des dépenses maîtrisées à environ 17 000 000 d'€uros, nous espérons pouvoir dégager un résultat de fonctionnement à hauteur du million d'euros.

D – L'investissement

Les investissements 2016

- Les efforts produits au niveau de la section fonctionnement ont pour but de maîtriser cette dernière et d'éviter, dans un contexte difficile de baisse des dotations et de faiblesse des recettes fiscales, tout problème majeur pour les finances communales. Comme ce fut le cas lors du mandat précédent où la commune fit l'objet d'une vigilance sur le plan financier par les services de l'Etat en 2009 et 2010. Ou encore pour éviter la situation de fragilité extrême décrite par la Chambre Régionale des Comptes.
- Mais ces efforts doivent également permettre le financement des coûts engendrés par la réalisation désormais réelle depuis 2014 de la rénovation urbaine. 2016 sera, en effet, une nouvelle année marquée par le poids démesurément important du programme de rénovation urbaine.
- Les efforts de gestion doivent aussi permettre le financement et la réalisation de programmes qui n'avaient pas été concrétisés par le passé du fait des difficultés financières ou de gestion de la commune sous le précédent mandat. Le reliquat en la matière est important tant au niveau de l'autofinancement à injecter dans ces projets que de l'avance de trésorerie à réaliser ou que de l'ingénierie en termes de suivi de ces opérations.
- La ville avait ainsi obtenu une Dotation de Développement Urbain (DDU) d'un montant de 479 950 €uros en 2012 pour la rénovation urbaine de la salle Carnot. Du fait des difficultés de la ville, les dépenses ont sans cesse été reportées. Comme la date de caducité de la convention attributive de subventions est fixée au 4 septembre 2016, il est impératif de réaliser les travaux pour cette date.

Il reste 773 488 €uros de travaux à réaliser dont 438 775 à financer par la ville soit un taux de 57 % à charge de la ville. Rappelons que le taux de participation était de 50 % mais pour financer la première phase de travaux réalisés pour un montant de 185 694 €uros, la municipalité avait perçu un acompte de 143 877 €uros correspondant à un taux de financement de 77,5 %...

De ce fait, le surcoût à financer pour la ville est ainsi de 50 000 €uros !

L'année 2016 sera donc celle de la réalisation des travaux qui débiteront dès le début d'année en janvier.

- Autre projet sorti des cartons, le dossier GIRZOM de rénovation de la cité de la rue Jules Guesde devra également être soldé en 2016.
- Autre projet reporté par l'ancienne majorité et qu'il a fallu relancer en 2015, la révision du Plan d'Occupation des Sols (POS) en Plan Local d'Urbanisme (PLU). Ce dernier est le principal document d'urbanisme de planification de l'urbanisme au niveau communal. Il remplace le Plan d'Occupation des Sols (POS) depuis la loi relative à la Solidarité et au renouvellement urbain du 13 décembre 2000, dite « loi SRU ». Cette loi date donc d'il y a plus de 15 ans !

Son élaboration nécessite un important travail qu'il faut mener dans un temps extrêmement court au regard du volume de travail engendré, des enjeux stratégiques de ce document, d'une procédure lourde et des phases d'enquête publique.

Compte-tenu de ces contraintes dues à l'absence d'entame de travail sous le précédent mandat et au report de cette difficulté à après les élections, il y aura un surcoût de plusieurs dizaines de milliers d'euros pour les finances communales !

- Dans le cadre du stock de projets à financer et à réaliser dus aux délais courts, la réhabilitation de l'école MATISSE afin d'accueillir le Centre Social devient prioritaire.
- Les projets de transformation de la Chapelle Foucault en maison de quartier pour le secteur gare/puits du midi ainsi que la réhabilitation de la salle Jean Jacques Rousseau doivent également trouver un début d'opérationnalité.
- Au-delà de sécuriser les finances communales, de financer l'ANRU, de réaliser les projets en cours et ne pas perdre les financements obtenus, les efforts de gestion doivent également permettre de poursuivre la mise en œuvre d'un plan de reconquête de nos voiries tellement dégradées. La Rue Croizat pour laquelle un financement CAD a été obtenu sera réalisée et l'objectif affiché serait de pouvoir réaliser la rénovation de 4 à 5 rues comme ce fut le cas en 2015 pour la première fois depuis si longtemps.

- Des investissements en équipement permettant des économies de fonctionnement seraient également intéressants d'un point de vue financier mais également en termes de services rendus à la population. C'est le cas, par exemple, d'une acquisition d'une nacelle pour les espaces verts permettant des économies sur les dépenses d'élagage et une augmentation significatif du service rendu à la population ;
Des véhicules ou des équipements informatiques ou téléphoniques pourraient être achetés afin d'éviter les coûts de location en la matière.
- Au niveau du financement de ces investissements, l'année 2016 sera plus complexe puisque les recettes du FCTVA très élevées en 2015 à hauteur d'1.5 million enregistreront une baisse substantielle de 1.1 million.
- En ce qui concerne l'endettement, nous mobiliserons le dernier million d'euros du prêt de 3 millions obtenu en 2015.